



ANNEXE 3

CHARTRE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nautic Club Nîmois

Annexe au Code de gouvernance et au Règlement intérieur

Préambule

Le Nautic Club Nîmois considère les représentants légaux comme des partenaires essentiels du projet sportif, éducatif et associatif. Cette chartre définit les engagements réciproques destinés à favoriser une relation de confiance, de respect et de dialogue au bénéfice des jeunes licenciés.

Article 1 – Adhésion au projet du club

Les représentants légaux adhèrent au projet sportif, éducatif et associatif du club et s'engagent à respecter les statuts, le Code de gouvernance, le Règlement intérieur et les décisions prises par les instances compétentes.

Article 2 – Respect des personnes

Ils adoptent en toutes circonstances une attitude respectueuse envers les licenciés, entraîneurs, salariés, bénévoles, dirigeants, officiels, partenaires et autres familles. Tout comportement injurieux, intimidant ou menaçant est contraire aux valeurs du club.

Article 3 – Respect des décisions sportives

Les choix relatifs aux groupes, entraînements, compétitions, sélections et objectifs sportifs relèvent de la compétence des entraîneurs et de la direction sportive.

Article 4 – Relation avec les entraîneurs

Les échanges s'effectuent dans un climat serein, en dehors des entraînements et compétitions. Les représentants légaux s'interdisent d'interrompre une séance ou de donner des consignes techniques pendant les activités.

Article 5 – Accompagnement de l'enfant

Les représentants légaux encouragent leur enfant avec bienveillance, valorisent les efforts et favorisent l'assiduité ainsi que le respect des règles du club.

Article 6 – Communication

Les difficultés sont traitées par le dialogue avec les responsables du club. Les informations confidentielles ne doivent pas être diffusées.

Article 7 – Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ne doivent jamais être utilisés pour régler un différend interne. Les publications injurieuses, diffamatoires ou portant atteinte aux personnes ou au club sont proscrites.

Article 8 – Protection des mineurs

Toute situation préoccupante susceptible de mettre en danger un licencié doit être signalée sans délai selon les procédures du club.

Article 9 – Participation à la vie associative

Les familles sont encouragées à participer à la vie du club, à ses manifestations et à ses projets.

Article 10 – Respect des installations

Les représentants légaux respectent les règles des équipements sportifs et n'accèdent pas aux espaces réservés sans autorisation.

Article 11 – Gestion des désaccords

Les désaccords sont traités dans le respect des procédures internes, sans pression ni dénigrement.

Article 12 – Engagement

La signature de la présente charte vaut engagement à respecter ses dispositions durant toute la durée de l'adhésion.

NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

Les 10 engagements des familles du Nautic Club Nîmois

En inscrivant notre enfant au Nautic Club Nîmois, nous nous engageons à faire vivre les valeurs du club.

1. Je respecte chaque personne.
2. Je fais confiance aux entraîneurs et à leurs décisions sportives.
3. J'encourage mon enfant avec bienveillance.
4. Je contribue à une ambiance sereine.
5. Je protège tous les enfants en signalant toute situation préoccupante.
6. Je représente dignement le Nautic Club Nîmois.
7. Je privilégie toujours le dialogue.
8. Je participe, selon mes possibilités, à la vie du club.
9. Je transmets à mon enfant les valeurs du sport : respect, fair-play, humilité et solidarité.
10. Nous grandissons ensemble dans un environnement sûr, bienveillant et ambitieux.

Parce qu'un grand club se construit autant par ses valeurs que par ses performances sportives, nous nous engageons collectivement à préserver un climat de confiance, de respect et d'exemplarité.

ENGAGEMENT DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du licencié :

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte des représentants légaux du Nautic Club Nîmois et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :